

Industrie et droits des salariés : non au bradage !

L'actualité industrielle et sociale, avec Alstom, STX et la publication des ordonnances sur la réforme du Code du Travail, est inquiétante, à la fois pour l'industrie et les droits des salariés.

Notre Fédération, dans le cadre de la défense de l'industrie, de l'emploi et des salariés, suit l'évolution de la stratégie des deux fleurons industriels français, Alstom et STX. A travers les médias, nous avons pris acte des informations et nous entendons parler d'un « Airbus » du ferroviaire et du naval européen. Dans les deux cas, si l'État ne remplit pas son rôle, il encourt le risque, à terme, à participer, non pas à la création d'entreprises européennes, mais plutôt à une entreprise allemande pour Alstom et italienne pour les chantiers navals, avec comme danger un bradage de ces deux fleurons industriels.

Dans les deux cas, la participation de l'État est plus que nécessaire afin de préserver sur une période de long terme les intérêts stratégiques et technologiques français. C'est un enjeu économique et social qu'il ne faut surtout pas négliger. La Fédération et nos syndicats ne sont pas rassurés par le désengagement annoncé de l'État français au sein du groupe Alstom et par les garanties prétendument obtenues pour l'emploi. L'État doit donc tenir un rôle de stratégie et impulser une véritable politique industrielle pour notre pays.

Les entreprises concernées, dont Alstom, Siemens, STX et Fincantieri, doivent faire en sorte de préserver les intérêts de chaque pays dans un pacte d'actionnaires équilibré permettant de ne pas brader l'industrie des pays concernés. Nous avons demandé en urgence, au plus haut niveau de l'État, une réunion afin d'échanger avec les différents acteurs des deux dossiers industriels concernés.

Quant aux ordonnances et à la réforme du Code du Travail, on rappellera que c'est le président de la République qui, suite à l'échec de ses prédécesseurs et de leurs gouvernements, a voulu tout mettre en œuvre pour libérer l'emploi et obtenir plus d'embauches de la part des entreprises afin de réduire le chômage. Nous jugerons dans les mois à venir, mais il faut souhaiter que cela ne « libéralise » pas les emplois et amène à davantage de précarité.

Dans tous les cas, et comme nous l'avons toutes et tous compris, le président de la République a été élu démocratiquement, y compris par celles et ceux qui n'ont pas voté. Il a choisi son camp, non celui des salariés, mais plutôt celui d'une partie des employeurs et de l'économie ultralibérale. Nous ne sommes pas d'accord avec ces ordonnances, en particulier avec les mesures qui remettent en cause les droits des salariés et les outils de défense des salariés dans les entreprises, à savoir notamment les instances représentatives du personnel.

Le 22 septembre, le président de la République a signé les ordonnances. Elles ont été publiées au Journal Officiel le lendemain. Il y a apparemment eu des modifications. Cela dit, ces mesures sont d'ores et déjà, pour certaines d'entre elles, applicables. D'autres le seront après la publication d'ici la fin de l'année de 6 ou 7 décrets. La loi de ratification doit être déposée au Parlement d'ici le 22 novembre prochain.

L'action syndicale doit se poursuivre au travers des décrets à venir, y compris par des recours juridiques, et nous nous devons de regarder sur les réformes à venir les moyens les plus efficaces pour défendre les droits de salariés et arrêter le bradage de l'industrie.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr